

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.50.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$2.00 (10 fr.).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103 rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujo sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation qu' j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



CASAVANT-FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 660 orgues ont été construites par cette Maison, dont 82 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. . . .

Les plus remarquables sont celles de
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada
L'université de Toronto.
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve.
L'église Notre-Dame, Montréal.
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.
La cathédrale de Montréal.
La basilique de Québec
La basilique d'Ottawa.
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
Le Grand Opéra de Boston.
L'église Saint-François-Xavier, New-York.
La cathédrale de Trois-Rivières.
La cathédrale de Chicoutimi.
La cathédrale de Nicolet.

A MM. LES CURÉS

VOUS AVEZ BESOIN DE...

\$10,000

\$25,000

\$50,000

\$100,000 ?

*Pour votre église, votre presbytère,
votre école ?*

Adressez-vous à nous, nous pouvons vous obtenir ces sommes à d'excellentes conditions.

Nous payons comptant et préparons les procédures nécessaires

Versailles, Vidricaire, Boulais, Ltée.
MONTREAL

Représentants

HAMEL & MACKAY, NOTAIRES

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tél. 4455

REMP LISSEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à le 191
MM. HAMEL & MACKAY, notaires,
Québec.

Messieurs,

Veillez donc m'adresser, sans obligations de ma part, les conditions pour un emprunt de \$.....dont

a besoin la { *fabrique de*
c. scolaire de.....

Signature.....

Adresse.....

**Toux, Rhumes, Bronchites, Grippe, disparaissent
rapidement après quelques doses de**

=TAROL=

le spécifique à base de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et autres
médicaments efficaces, le meilleur remède connu contre toutes
les affections des voies respiratoires.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

3

Si vous êtes Fatigués, Surmenés, Epuisés, Neu-
rasthéniques, vous trouverez dans

“BROMA”

“ Tonique pour les nerfs ”

le reconstituant par excellence de l'organisme
en détresse. Il répare les pertes, tonifie et régé-
nère le système nerveux.

En vente partout.—Dr Ed. Morin & Cie., Limitée, Québec, Can.

**Anémiques, Poitrinaires, Convalescents, le reconstitu-
ant qu'il vous faut, c'est le**

=VIN MORIN=

CRÉSO-PHATES

incomparable pour tonifier les poumons, enrichir le sang,
suralimenter les nerfs et renforcer tout l'organisme.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

3

CIERGES ET VINS DE MESSE
MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 109

Bureau : 22 rue St-Pierre Téléphone 263
Résidence: 15, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON
AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES
FEU, VIE, ACCIDENTS,
MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.
RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.

MATTE & MATTE

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-
ventaire — Préparation de bilan —
Fidéli-commis — Administration de
biens de succession — Perception
— Compromis entre Débiteurs et
Créanciers — Liquidation de fail-
lite.

88, rue St-Pierre,
QUEBEC.

POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100 lbs.
et le CHARBON de BOIS " CASTOR " au minbt.

PRIX CONVENABLES.

CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.

Département de Québec.

LEO GAUDRY,
Gérant.

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3320.

LA BANQUE NATIONALE

SIEGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserve : Deux millions cent mille piastres.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNE sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargne :

Années	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.89	\$243.86	\$304.83	\$365.80
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.79
3	188.41	376.89	565.48	754.08	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.78	1275.83	1530.97
5	323.73	647.83	971.53	1285.45	1619.25	1945.04
6	394.44	789.00	1183.90	1579.55	1973.05	2367.61
7	467.30	934.78	1402.49	1879.13	2387.55	2894.89
8	542.37	1084.82	1637.79	2170.56	2713.03	3255.89
9	619.70	1239.61	1889.39	2460.07	3059.94	3719.89
10	699.38	1398.99	2099.91	2798.94	3495.49	4198.08
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3969.09	4699.77
12	866.04	1732.38	2609.99	3484.48	4332.13	5198.37
13	953.17	1906.60	2899.60	3881.48	4767.92	5791.31
14	1042.93	2085.13	3190.99	4317.67	5216.28	6399.06
15	1125.35	2271.09	3497.59	4844.51	5679.41	6815.10
16	1209.64	2461.64	3806.49	5402.93	6165.93	7386.91
17	1295.78	2657.95	4139.85	5981.67	6686.35	7976.09
18	1393.87	2860.19	4491.46	6582.39	7239.69	8583.91
19	1494.03	3068.55	4864.08	7206.15	7825.65	9255.15
20	1641.35	3285.21	5266.18	7859.61	8310.45	9882.29
21	1751.91	3504.35	5707.01	8544.51	8763.46	10515.99

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins 2 cous
de 5.00 à 10.00 5 "
de 10.00 à 30.00 10 "
de 30.00 à 50.00 15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous. Nous sommes même connus des Postes et des Messageries (Express), il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS · EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. F. ." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ: ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUEBEC

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT,

DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUEBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, de juillet 1900)

SIEGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé \$2,000,000.00
Capital payé et surplus au 31 Déc. 1917 . . . \$1,750,000.00
Actif total, au delà de \$21,600,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon Sir HONORABLE LAPORTE, C.P., de la Maison Laporte, Martin (Léa), administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W. F. CASBLET, Capitaliste.
Vice-Président et gérant général: M. FANCHON BREVANN.

M. G. M. BOBROWITZ, Vice-Président de la "Canadian Pacific Railway Co."

L'hon. NICHOLAS GARREAU, C. L., ex-ministre de l'Agriculture, président de la "Cie de Pulpe de Chicoutimi."

M. L.-J.-B. BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin (Léa).

M. M. C. CHEVALIER, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LAPORTE, juge en chef de la Cour du Banc de Roi.

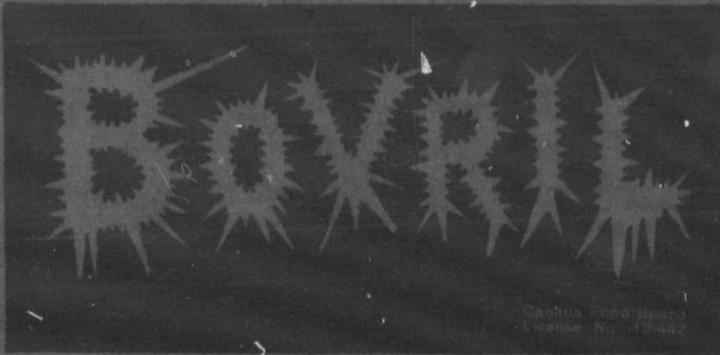
L'hon. N. PAROISEAU, Ministre sans portefeuille de la province de Québec, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Compagnie de papier Rolland.

54 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

SUCCURSALES DE QUEBEC :

95 RUE ST-PIERRE LEON-T. DESRIVIERES, GERANT.
BOULEVARD LANGELETT ALPH. FUGERE, GERANT.



SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 481. — Quarante-Heures, 481.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Nos frères séparés et l'Unité religieuse, 482. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Vénération des reliques, 485 ; Pouvoirs extraordinaires abrogés, 485. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE, 486. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 489 ; France, 490 ; Autriche, 493 ; Prusse, 493. — LES LIVRES, 495.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : Communication du Conseil Central de la Croix-Noire, 495.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 6 avril. — De la Passion.
Lundi, 7. — De la fête.
Mardi, 8. — De la fête.
Mercredi, 9. — De la fête.
Jeudi, 10. — De la fête.
Vendredi, 11. — N.-D. de Pitié, *dbl. maj.*
Samedi, 12. — De la fête.
Dimanche, 13. — Des Rameaux.

QUARANTE-HEURES

6 avril, St-Malo. — 8, St-Thuribe. — 10, Couvent de St-Gervais. — 12, Couvent de Lotbinière.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

NOS FRÈRES SÉPARÉS ET L'UNITÉ RELIGIEUSE

Le 6 mars dernier, trois *clergymen* distingués de l'église épiscopaliennne des États-Unis, les "évêques" de Chicago, de Fond-du-Lac et du sud de l'Ohio, les révérends Charles Anderson, Heber Weller et Boyd Vincent, s'embarquaient pour l'Europe, se donnant comme mission, d'après leurs propres déclarations à la *Presse Associée*, d'aller conférer avec "les chefs officiels des églises d'Europe" pour leur exposer le projet qu'ils ont formé d'organiser une "Ligue des églises du monde" sur le modèle de la Ligue des Nations préconisée par M. Wilson. Le révérend Weller a déclaré aux journalistes, avant de s'embarquer sur l'*Aquitania*, que leur intention est d'inclure dans la Ligue qu'ils veulent former "l'Église catholique romaine, l'Église protestante, l'Église grecque-orthodoxe et l'Église russe-orthodoxe". Leur première visite en Europe, ont affirmé encore les trois Ministres épiscopaliens, sera pour le Pape Benoît XV. Puis, ils se rendront auprès du Patriarche grec de Constantinople et reviendront en Allemagne, pour y exposer aux Chefs de l'Église luthérienne leur fameux projet, en passant par Moscou, où ils rendront visite au Métropolitain de l'Église russe-orthodoxe, et par Upsala, où ils verront le Chef de l'Église protestante de Suède, terminant leur tournée mondiale, ou à peu près, par la visite des Églises non-conformistes d'Angleterre et d'Écosse.

Cette députation "aux chefs officiels des Églises du monde" n'est qu'un incident nouveau de la campagne de "christian reunion" menée, depuis 1910, par la "Commission on Faith and Order" des épiscopaliens américains, dont M. Gardiner, de Gardiner, Maine, est le secrétaire et l'âme. Coïncidence intéressante, le premier compagnon de voyage auquel furent introduits les trois "ambassadeurs" épiscopaliens par M. Gardiner, à bord de l'*Aquitania*, fut Mgr Ceretti, retournant à Rome sur le même transatlantique.

Les protestants intelligents et sincères ont toujours eu la nostalgie de l'unité. La multiplicité des sectes qu'a logiquement

engendrées la Réforme, depuis le jour fatal où Luther a rompu avec l'unique source de l'unité religieuse, la Papauté, est toujours apparue aux protestants éclairés comme la marque certaine d'une faiblesse irrémédiable pour l'Église protestante. Le fait est qu'il suffit d'avoir du bon sens pour comprendre que l'Église de Dieu ne peut pas enseigner, en même temps, que Jésus-Christ est véritablement et substantiellement présent dans l'Eucharistie et que Jésus-Christ n'est pas véritablement et substantiellement présent dans l'Eucharistie. Aussi, cette contradiction flagrante, comme bien d'autres, entre l'enseignement de l'Église catholique, lequel n'est que la répétition fidèle de l'enseignement du Christ, et l'enseignement de l'Église protestante, a toujours fait le tourment des grandes âmes protestantes. Et, comme la vérité est essentiellement une, ces grandes âmes ont généralement fini par embrasser la foi catholique.

C'est pourquoi les catholiques ne doivent pas trop se presser de sourire, quand ils sont témoins de démarches semblables à celle que viennent d'entreprendre les trois "évêques" épiscopaliens des États-Unis. Nous avons gardé dans le dossier de nos fiches le numéro d'un journal américain du 12 février 1908, où était signalée la réunion, à New-York, "de vingt-cinq membres de l'Église Protestante Épiscopaliennne... pour former l'Union Anglo-Romaine ayant pour but de promouvoir la réunion corporative des Anglicans avec le Siège Apostolique". Le rêve de ces vingt-cinq épiscopaliens est encore à l'état de rêve, sans doute ; mais ce qui n'est plus heureusement un rêve, c'est que le président de cette réunion épiscopaliennne du 11 février 1908 est, aujourd'hui, le révérend Père Paul James Francis, supérieur de la Congrégation catholique de l'Atonement (de l'Expiation), de Garrison, N.-Y., qui a entraîné avec lui dans l'Église catholique tous les associés de son œuvre épiscopaliennne.

N'allons jamais oublier le *Spiritus ubi vult spirat*, qui est la loi suprême de la miséricorde divine. Et pour nous rendre encore plus prudents et plus charitables, relisons ensemble le texte même de la déclaration que faisaient à la presse américaine, le 12 février 1908, le Rév. Père Paul James Francis, alors ministre épiscopalien, et ses associés en parlant de leur projet "d'union anglo-romaine":

“ Ceci n'est pas un complot pour amener quelques anglicans au bercail romain ; mais cette œuvre est fondée dans le but d'effectuer l'union de l'Église Anglicane en bloc avec l'Église de Rome. Elle diffère du projet appelé *quadrilatéral* et offert par la Convention de Lambeth, en 1897, en ce qu'elle reconnaît la primauté du Siège de Pierre. Cela ne veut pas dire, cependant, que nous reconnaissons la suprématie du Saint-Siège ni la doctrine de l'infaillibilité papale. . . ”

Et, quelques mois après cette déclaration, son premier signataire acceptait, ainsi que ses associés de la Société de l'Atonement, non seulement “ la suprématie du Saint-Siège et la doctrine de l'infaillibilité papale ”, mais encore une règle de vie monastique que Pie X imposait à la société épiscopaliennne, devenue congrégation catholique.

De même, en Angleterre, les moines anglicans de Caldey, qui voulaient démontrer aux catholiques que leur Église jouissait de la même force de vie spirituelle que l'Église catholique, ont dû se tourner vers le Pape pour en recevoir cette vie, que lui seul peut dispenser au nom de Jésus-Christ ; et, le 21 octobre 1917, en l'ancienne église du prieuré de Caldey, enfin rendu à l'Église catholique, la messe était célébrée pour la première fois depuis la suppression de la communauté bénédictine en 1534. *Spiritus ubi vult spirat.*

Mais, malheureusement, à cause des passions et des préjugés, tout mouvement protestant d'unité religieuse ne mène pas à Rome. Et c'est pour cela que les catholiques, tout en traitant les personnes avec une grande charité, doivent se montrer très prudents à l'égard des idées exprimées par les promoteurs de ces mouvements.

Nous dirons quelques mots, dans un prochain article, de certaines fausses directions données à ces grands mouvements protestants d'unité religieuse par nos frères séparés.

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

VÉNÉRATION DES RELIQUES

Q.—Peut-on admettre qu'un diacre puisse faire vénérer des reliques aux fidèles ; et dans ce cas, prend-il l'étole ?

R.—D'après les Liturgistes, c'est le prêtre qui fait vénérer les reliques aux fidèles. “Le prêtre, dit Le Vavas seur (IXe éd. vol. I, page 708), qui fait vénérer les reliques est revêtu du surplis et de l'étole.”—“Sacerdos superpelliceo et stola indutus, accepta cum dextera Reliquia et cum sinistra linteolo ad populum se convertit...” (*Caeremoniale Romano-seraphicum*, n. 685.) — “Quando sacra reliquia fidelibus osculanda praebetur, sacerdos, superpelliceo ac stola indutus, debita praemissa reverentia, dextera reliquiam accepit, et linteolum sinistra...” (De Amicis, *Caeremoniale parocorum*, vol. II, page 218.)

Est-ce qu'un diacre en surplis et portant l'étole sur le côté droit ne pourrait pas faire vénérer des reliques aux fidèles ?

Nous ne trouvons pas d'auteurs qui le défendent, et de plus, un savant rubriciste, dans un récent travail sur les Reliques dont nous avons eu la bonne fortune de consulter le manuscrit, enseigne qu'on peut admettre cette opinion.

Un sous-diacre en surplis seulement aurait-il le même pouvoir ?

Les auteurs n'ont jamais traité ce sujet directement ; mais comme ils enseignent que celui qui fait vénérer les reliques doit être revêtu du surplis et de l'étole, et que le sous-diacre n'a pas le droit de porter l'étole, on peut conclure qu'il n'appartient pas au sous-diacre et encore moins aux clercs des ordres inférieurs, de faire vénérer des reliques aux fidèles.

POUVOIRS EXTRAORDINAIRES ABROGÉS

Bien des pouvoirs extraordinaires avaient été accordés par le Saint-Siège, pendant la guerre, aux aumôniers militaires et aux autres prêtres engagés dans le service des camps, soit pour eux-mêmes, soit en faveur des soldats. Il importait que, la guerre cessant, ces dérogations à la discipline ordinaire de l'Église, cessassent en même temps. Par un décret de la S. Congrégation Consistoriale, en date du 22 février 1919, Sa Sainteté Benoît XV a abrogé les privilèges suivants :

- 1° D'absoudre en certains cas les militaires par une formule générale ou par l'absolution ordinaire sans confession précédente ;
- 2° D'absoudre de toutes censures et de tous cas réservés ;
- 3° De célébrer la messe dans n'importe quel lieu, même en plein air, pourvu qu'il n'y ait aucun danger d'irrévérence ;
- 4° De célébrer deux fois le jour, même une heure après-midi, et dans les cas extraordinaires, sans être à jeûn ;

- 5° De dire des messes votives à la place des messes propres prescrites par les rubriques ;
 6° De conserver le Saint-Sacrement sur les navires de guerre et dans les ambulances des camps ;
 7° De bénir d'un seul signe de croix les chapelets, les croix et les médailles avec application des indulgences ;
 8° De se dispenser de la récitation de l'Office divin, et encore de remplacer ce même office par la récitation d'autres prières.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Le Collège de Ste-Anne de la Pocatière. — Les élèves du Collège de Ste-Anne de la Pocatière ont eu le précieux avantage d'assister, dimanche le 23 mars, à une journée sociale, donnée par quelques membres de l'Action Sociale Catholique.

A la grand'messe du matin, il y eut sermon par Sa Grandeur Mgr Roy sur la nécessité de se préparer tout jeune à l'apostolat. *Non veni ministrari sed ministrare.* Il faut être apôtre pour Dieu, l'Église et la Patrie. Les moyens à notre disposition sont surtout la connaissance de Jésus-Christ dans son Évangile et la sainte Communion. Et il a terminé en exhortant chacun à suivre sa vocation, la vocation que le bon Dieu nous inspire dans le jeune âge, qui se développe sous l'influence saine de la famille et du collège, et non la vocation de dix-huit ans qui s'est déterminée sous le souffle des passions. Aujourd'hui, il est bien difficile de ne pas être ou apôtre ou apostat, car la puissance d'apostolat qu'il y a dans chaque jeune homme sera fatalement orientée ou vers le bien ou vers le mal.

Dans l'après-midi, réunion à la salle des conférences.

M. l'abbé Auguste Boulet, supérieur du Collège, fait connaître aux élèves ce qu'est l'organisation de l'Action Sociale Catholique et tout le bien qu'elle a fait depuis sa fondation. L'honorable M. Thomas Chapais est l'orateur suivant. Il parle, 1° de l'importance de la lecture, déplorant la paresse intellectuelle de la classe dirigeante ; 2° des auteurs qu'il faut lire : les classiques du XVIIe siècle et dans le XIXe, les orateurs et les historiens de renom ; les autres qu'il ne faut pas lire : ceux qui ont écrit contre la foi et les mœurs ; 3° de la manière de lire, sans éparpillement, avec persévérance et méthode.

Sa Grandeur Mgr Roy parle ensuite du "mauvais langage". Après avoir décrit la beauté de la parole humaine, il démontre qu'on la profane : 1° quand on prononce mal, quand on se contente d'une "bouche molle", qu'on est trop paresseux pour rendre une

phrase jusqu'au bout ; 2° quand on dit des mots pas français, vulgaires ; quand on dit des mots grossiers ou grivois, quand surtout on tient des conversations mauvaises, des "propos à faire frémir les bosquets de Versailles"; 4° quand on emploie des formules qui finissent par conduire au blasphème.

Il recommande aux élèves d'être apôtres pour combattre ces défauts en eux et autour d'eux, il flagelle les bons... à rien, qui ne sont bons que pour eux-mêmes. "Ce ne sont pas les mauvais élèves qui sont à craindre dans un collège, ils sont vite rentrés sous terre quand on leur fait face, mais ce qu'il y a à déplorer, c'est que les bons soldats ne se montrent pas." Ce qui revient à dire "si les bons étaient meilleurs, il y aurait moins de méchants".

A 5 hres, après les vêpres, eut lieu la réception des membres dans la Ligue de la Croix-Noire. Elle s'établira dans les collèges avec une base probablement plus large que dans les paroisses. Ceux qui en font partie s'engagent à combattre non seulement l'alcool, mais aussi ce que M. François Veillot a appelé, dans un article célèbre reproduit dans *l'Enseignement Secondaire*, vol. I, page 134, "l'autre alcool", c'est-à-dire les mauvaises lectures et le mauvais langage. Désormais la jeunesse étudiante est liée par ces trois vœux ou plutôt ces trois promesses qui engagent sur l'honneur. Tous les écoliers sont fermement décidés à tenir ces bonnes résolutions et à ne pas "casser leur croix".

Après la formule d'engagement lue par Sa Grandeur Mgr Roy au nom des membres, tous les élèves sont venus baiser la Croix-Noire, pendant qu'à l'orgue on chantait avec force et enthousiasme. "J'engageai ma promesse au baptême".

Puis ce fut la bénédiction du Saint-Sacrement pendant laquelle on mit ses résolutions sous la protection du Sacré-Cœur. Et la journée sociale qui donna aux jeunes des heures si agréables et si réconfortantes se termina au chant de *Ecce quam jucundum habitare fratres in unum*.

Départ pour l'Ouest. — Avec l'autorisation de Son Éminence le cardinal Bégin, M. l'abbé L. Bernard, vicaire à Lotbinière, a quitté le diocèse de Québec pour exercer le saint ministère dans le diocèse de Régina. M. l'abbé Bernard est maintenant à Gravelbourg, dans la Saskatchewan.

Funérailles. — Les funérailles du feu l'abbé Samuel Garon, ancien curé de Notre Dame des Anges de Montauban, ont eu lieu à Montauban, mardi matin, le 25 mars.

Son Éminence le cardinal Bégin a chanté le service et a fait l'oraison funèbre. M. l'abbé Aug. Boulet, supérieur du Collège de Ste Anne de la Pocatière, assistait Son Éminence, et MM. les abbés A. Langlais, curé de St-Marc, et O. Blanchet, curé de St-

Grégoire, servaient comme diacre et sous-diacre. M. P. Chali-four, curé de Montauban, a fait les dernières prières sur le corps du défunt, dans le cimetière.

Dans le chœur on remarquait MM. les abbés C. Fillion, desservant de St-Éloi les Mines ; L. Coulombe, curé de St-Ubalde ; Alph. Doucet, curé de St-Rémi ; L. Garon, aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, Jos. Guillot, curé de la Rivière-à-Pierre et J.-G. McCrea, curé de St-Casimir.

Décès d'un séminariste. — Dimanche matin, le 30 mars, à l'Hôpital Laval, est décédé, à l'âge de 25 ans, M. l'abbé Dolor Lambert, séminariste de 3e année du Grand Séminaire de Québec. Après un libéra chanté dans la Chapelle du Séminaire, la dépouille mortelle a été transportée, dimanche après-midi, à la gare du Transcontinental, pour Charny, où le service a été chanté mercredi matin.

Soirée d'action sociale catholique. — Jeudi soir, le 23 mars, Sa Grandeur Mgr Roy, accompagné de M. C.-J. Magnan, inspecteur-général des Écoles catholiques et de M. le notaire Oscar Hamel, président de l'Union régionale de l'A. C. J. C., se rendait au Collège de Lévis pour y donner une soirée d'action sociale catholique.

M. l'abbé Célestin Lemieux, supérieur du Collège, présenta les conférenciers à l'assemblée et eut pour chacun un mot d'éloge et de remerciement. Puis Sa Grandeur Mgr Roy indiqua le programme à suivre et donna la parole à M. le notaire Hamel.

Celui-ci prit pour sujet de sa conférence le Cinéma. Cette découverte récente peut rendre les plus grands services en faisant passer sous les yeux émerveillés, les inventions de la science moderne, les monuments des villes célèbres, les grands personnages qui ont illustré leur pays par leur science, leurs vertus ou leurs hauts faits d'armes. Dans ce genre d'idées, le cinéma peut être très utile.

Mais, malheureusement, il ne s'en tient pas toujours à la vulgarisation de la science. Comme il constitue plutôt, la plupart du temps, un placement qui doit rapporter de gros dividendes, il s'adresse plus à la passion qu'à la raison et on le voit représenter des pièces à sensation, accidents de chemin de fer, vols de banques, à main armée, pillage de magasins, enlèvements de jeunes filles, meurtres, suicides, etc., et l'on a ainsi une école de crime.

En somme, M. le Notaire a montré d'une manière calme mais limpide, la distance qu'il y a entre la théorie et la pratique, il a fait voir ce que pouvait être le cinéma, et ce qu'il est en réalité, un agent démoralisateur.

Vint ensuite M. C.-J. Magnan qui traita du catéchisme à l'école. Il fit défiler devant son auditoire les plus belles figures de notre histoire : la Mère de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, les Sulpiciens, les Jésuites, les Récollets, etc., qui tous, chacun dans leur sphère, ont enseigné le petit catéchisme. Si la race Canadienne-française a conservé une foi si vive au milieu d'une population protestante, c'est dû au dévouement admirable de ces héros et héroïnes de la Nouvelle-France.

En passant M. Magnan nous a dit un mot des écoles nationales que certains voudraient imposer au pays.

Avec une verve, un entrain et un esprit pétillant, il nous a fait voir la résultante de ce système, si jamais il est appliqué, et vraiment, ce n'est pas désirable, car au lieu d'avoir des enfants instruits, distingués, et fiers d'être Canadiens, nous aurions de véritables monstres.

Mgr Roy tira quelques conclusions pratiques des deux conférences précédentes et y ajouta une gerbe de conseils spéciaux de la jeunesse étudiante qui l'écoutait aux tant d'attention et de plaisir. Le plus précieux de ces conseils est assurément celui-ci : être fidèle à la voix du bon Dieu qui se fait entendre vers l'âge de douze ans. A cet âge l'enfant a devant les yeux un grand idéal et se dispose à prendre les moyens pour y atteindre. Mais plus tard, vers dix-sept ans, lorsque les passions grandissent, cet idéal perd de ses attraits, et le jeune homme avoue s'être trompé. Les directeurs de conscience ne se trompent pas sur la cause de ce changement. C'est contre ce danger que Sa Grandeur Mgr Roy a voulu prémunir la jeunesse.

Prise d'habit. — Jeudi, le 27 mars, M. l'abbé J.-A. Feuiltault présidait une prise d'habit à l'Hôpital-Général. Il était assisté de M. l'abbé L.-L. Hudon, aumônier de la Communauté, et du R. Père P. Rioux, recteur de Ste-Anne de Beupré.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Blanche Paré, de Ste-Anne de Beupré, en religion Sœur Saint-Ambroise ; Marie-Audélide Maurice, de Port McNicoll, Ont., en religion Sœur Saint-Thomas ; Marie-Emma de Beurivage, de Saint-Nicolas, en religion Sœur Saint-Benoît.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Mort du cardinal Cassetta. — S. E. le cardinal Francesco di Paolo Cassetta, évêque de Frascati et bibliothécaire de la Sainte Église Romaine est décédé, à Rome, le 24 mars dernier.

Né à Rome, le 12 août 1841, il fut ordonné prêtre le 10 juin 1865. Nommé par Léon XIII chanoine de Sainte-Marie Majeure, en 1878, il devint en même temps consultant du Saint-Office et de la Propagande. Élu évêque titulaire d'Amatha et aumônier secret de Sa Sainteté, le 27 novembre, 1884, il fut sacré, le 21 décembre suivant, par le cardinal Parocchi, à St-Louis des Français. Le 25 novembre 1887, il était nommé archevêque titulaire de Nicomédie, puis, le 29 novembre, 1895, patriarche latin titulaire d'Antioche et vice-gérant de Rome.

Le 19 juin 1899, il était créé cardinal prêtre du titre de Saint-Chryso-gone. Le 27 mars 1905, il optait pour le siège suburbicain de Sabine ; puis, en 1911, pour celui de Frascati où il succédait au cardinal Satolli, décédé.

Nommé, le 2 juin 1911, préfet de la Congrégation des Études, puis, le 10 février 1914, préfet du Concile, il fut, la même année, nommé bibliothécaire de la Sainte Église Romaine.

Il faisait partie des Congrégations ecclésiastiques de la Consistoriale, des Sacrements, du Concile, des Religieux, de la Propagande, de la Propagande pour l'Église orientale, des Rites, de l'Index. Et il était le cardinal protecteur de plus de trente-cinq congrégations religieuses.

A l'Église d'Orient. — Le 19 mars dernier, S. S. Benoît XV, dans la salle du Consistoire, a reçu un groupe de plus de deux cents membres du clergé des divers rites orientaux, ayant à leur tête Mgr Terzian, patriarche arménien.

Mgr Papadopoulos, assesseur de la Congrégation pour l'Église catholique orientale, lut au Pape une adresse exprimant la gratitude des catholiques orientaux. Le Souverain Pontife répondit en adressant d'abord un salut paternel aux dignitaires présents de l'Église orientale et par eux à tous ses fils d'Orient. Il rappela les témoignages de spéciale affection donnés aux Orientaux par la fondation de la Congrégation pour l'Église orientale et de l'Institut oriental et ses efforts pour les protéger durant la guerre. Il finit son discours par le vœu évangélique : " Qu'il n'y ait plus qu'un troupeau et un pasteur."

Le Pape termina en implorant de saint Joseph, protecteur de l'Église universelle, sa protection sur l'Orient et sur l'Occident chrétiens.

FRANCE

Notre-Dame de la Marne. — Un comité, à la tête duquel se trouve Mgr Tissier, évêque de Châlons, s'est formé récemment pour élever à Dormans, centre et pivots des deux batailles de la Marne, d'après Foch lui-même, une statue de la sainte Vierge, avec une chapelle commémorative en souvenir des soldats morts au champ d'honneur. La souscription est dès maintenant ouverte.

Soixantième anniversaire. — A Lourdes, le 11 février dernier, la France catholique représentée par un grand concours de clergé et de

fidèles, les représentants de l'Alsace-Lorraine et des pays alliés ont fêté le soixantième anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge dans la grotte de Massabielle.

Les fêtes ont été magnifiques. Une foule compacte comme à l'époque des grands pèlerinages y assistait, malgré les difficultés extraordinaires des transports, et la France entière s'y était associée par les triduum solennels ordonnés dans tous les diocèses par les évêques, même dans les deux diocèses de l'Alsace-Lorraine.

Étaient présents à la tête des pèlerins, NN. SS. Ricard, archevêque d'Auch ; Leynaud, archevêque d'Alger ; Schaeffer, évêque de Tarbes et Lourdes ; de Cormont, évêque d'Aire ; Rumeau, évêque d'Angers ; Gieure, évêque de Bayonne ; Rivière, évêque de Périgueux ; Raynaud, évêque auxiliaire de Toulouse ; plusieurs prélats italiens, un nombreux clergé, parmi lequel des aumôniers militaires français, anglais, italiens, belges, américains et portugais.

A l'occasion des *Noces de diamant* de l'Apparition, S. S. Benoît XV a envoyé une Lettre autographe à Mgr Schaeffer, où " pour accroître l'éclat " des fêtes et " pour les rendre plus fécondes ", Il accorde une indulgence plénière aux conditions ordinaires en faveur des pèlerins, le 11 février, aux jours anniversaires des autres Apparitions et aux pèlerinages solennels organisés pour cette année.

Evêque de Langres. — Mgr Louvard, vicaire général de Séziza, été nommé évêque de Langres.

Né à Radon en 1858, ordonné prêtre en 1882, M. l'abbé Louvard était supérieur du collège de Saint-François de Sales, à Alençon, directeur de la section d'enseignement du bureau diocésain et vicaire général honoraire.

Il succède, sur le siège de Langres, à Mgr de Durfort, transféré, il y a quelques mois, sur le siège de Poitiers, Mgr Humbrecht ayant été promu à l'archevêché de Besançon.

Réunion des Cardinaux et des Archevêques. — Les cardinaux et archevêques de France se sont réunis à Paris, le 20 février dernier.

Au cours de leurs réunions, qui ont duré quelques jours, ils ont causé des grands intérêts de l'église de France.

Certains journaux de Paris ont donné des comptes-rendus de ce qui s'était passé dans ces réunions. Ces comptes-rendus sont fantaisistes. Les délibérations étaient secrètes et une note de l'Archevêché de Paris a déclaré que ces comptes-rendus ne répondaient pas à la réalité.

La persécution. — La paix n'est pas encore signée que déjà on saccage toute l'organisation de l'Alsace-Lorraine pour lui en donner une nouvelle.

La population de ces provinces compte 70 pour cent de catholiques et 28 pour cent de protestants. Et alors on leur envoie, de Paris, des fonctionnaires radicaux, francs-maçons et juifs chargés de faire la " tran-

sition", c'est-à-dire d'appliquer graduellement les lois maçonniques et antichrétiennes.

Déjà, sous la direction du répugnant franc-maçon Debierre, le lâche qui a fui devant l'ennemi en 1914, qui a fait œuvre de défaitisme et de trahison en collaborant à l'ignoble *Bonnet rouge*, qui a fait partie du clan des fiches, et qui est chargé là-bas, au grand scandale de la population, de présider au statut de l'enseignement et des cultes, on introduit dans les écoles catholiques les manuels scolaires condamnés par l'Église, en même temps qu'on interdit aux prêtres l'accès de l'école, accès qu'ils avaient en tout temps sous le régime allemand.

A Guebwiller et à Fréland, on a enlevé deux écoles aux religieuses enseignantes.

On marche donc à grands pas vers la paganisation de l'école et de la population, vers la guerre aux catholiques et la persécution.

Ils font bloc. — Les Alsaciens-Lorrains ont le sens et l'habitude de la résistance. Ils sont vaccinés par quarante ans de lourde tyrannie allemande contre cette picote intellectuelle qu'est la soumission gémissante en levant les bras au Ciel, aux lois et aux décrets injustes.

Sans s'amuser à disserter à perte de vue et à noircir des ballots de papier dans ces parlottes bruyantes où l'on ne fait qu'organiser comités, sur-comités, sous-comités, commissions et sous-commissions, ils s'organisent froidement pour défendre leurs libertés religieuses et l'âme de leurs enfants contre les entreprises des boches maçonnisans genre Debierre venus de Paris. Et ils forment immédiatement un solide bloc catholique, le *Centre catholique*, à l'instar des catholiques allemands, auquel pourront se joindre les catholiques français.

Unis et bien décidés à mépriser les lois injustes, les catholiques de France sont une force que personne ne peut briser.

La Vie et la Pensée catholique. — Nos lecteurs n'ont pas oublié la campagne poursuivie, l'hiver dernier, dans tout le Canada français, par M. François Veillot, pour exposer les progrès et les espoirs du Catholicisme en France et pour resserrer les liens traditionnels entre la France et le Canada.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre visiteur, de retour en son pays, a pris la direction d'un organe qui, non seulement est de nature à intéresser vivement nos compatriotes, mais qui peut continuer de loin l'excellente œuvre entreprise ici par M. Veillot.

La Vie et la Pensée catholique est une feuille hebdomadaire que le journal parisien *Libre Parole* offre en supplément à ses lecteurs et à laquelle les étrangers peuvent prendre un abonnement spécial.

On sait d'ailleurs, que *la Libre Parole*, autrefois fondée par Édouard Drumont, est aujourd'hui sous le contrôle d'un groupe de catholiques dévoués et militants, qui en ont fait un organe populaire, et très répandu, de progrès social et d'action catholique.

Le supplément qu'ils ont fondé et dont ils ont confié la direction à M. François Veillot, contient, chaque semaine, un résumé concis et complet du mouvement et des œuvres et des idées dans la France catholique ainsi qu'un aperçu de la même activité dans les autres pays.

C'est donc un excellent organe d'information, bref et documenté tout à la fois, pour nos compatriotes désireux de suivre les efforts et le progrès du Catholicisme en France.

C'est aussi quelque chose de plus. M. Veillot, qui tient à continuer dans son pays l'œuvre de rapprochement à laquelle il s'est dévoué dans le nôtre, donne en ce supplément une attention toute particulière aux manifestations de la vie catholique et nationale des Canadiens-Français.

Pour délit de dévouement. — Encore une preuve de la haine stupide dont l'anticléricalisme maçonnique poursuit le prêtre et le dévouement.

M. l'abbé Galtier, curé de Montfrin (Gard.), a été poursuivi et a dû comparaître devant le tribunal correctionnel de Nîmes, sous l'accusation d'exercice illégal de la médecine.

M. l'abbé Galtier s'était dévoué avec un zèle sans bornes pendant l'épidémie de grippe, donnant gratuitement les premiers soins aux malades, quels qu'ils fussent, sans distinction de culte ou d'opinion, de jour et de nuit, sauvant ainsi de nombreuses personnes — comme l'ont déclaré plusieurs témoins, notamment le Maire de l'endroit, — qui n'étaient pas visités par les médecins, ceux-ci faisant défaut presque partout.

Cependant, le préfet du Gard, sur la foi d'une lettre anonyme, a écouté sa haine maçonnique et a fait poursuivre le dévoué curé. Plus de 500 électeurs ont signé une déclaration par laquelle ils proclamaient les grands services rendus à la population par le curé.

Le tribunal l'a acquitté.

AUTRICHE

La défense des droits de l'Église. — Le 26 janvier dernier, dans les églises d'Autriche, a été donnée lecture d'une lettre collective des évêques autrichiens, dans laquelle la population était invitée à accepter loyalement la nouvelle forme de gouvernement. Mais en même temps ils demandaient aux fidèles de s'opposer énergiquement à la séparation de l'Église et de l'État et à la loi sur le divorce.

PRUSSE

Protestations épiscopales. — Le 29 novembre dernier, le gouvernement révolutionnaire prussien, comme le fait partout la Révolution, décrétait la séparation de l'Église et de l'État, acte qui amène la spoliation des libertés et des biens de l'Église et l'enlèvement de l'enseignement religieux à l'école.

Immédiatement la presse catholique, avec l'appui des journaux protestants, donna avec un ensemble parfait contre la mesure. Puis les archevêques et évêques de Prusse ont publié une lettre collective annonçant aux fidèles le commencement d'un Kulturkampf beaucoup plus grave que celui de 1872 et les exhortant à la résistance par tous les moyens licites.

Cette lettre constitue une démonstration aussi claire et irréfutable que ferme des droits imprescriptibles de l'Église.

" Nous, les évêques, dit la Lettre, nous ne jouerons pas le rôle du lâche mercenaire. Nous ne trahirons ni le bien de vos âmes ni le plus saint des devoirs de votre conscience. . .

. . . Nous élevons la voix bien haut et, devant le monde entier, en votre nom à tous, au nom de tous les catholiques de la Prusse, nous protestons de la manière la plus solennelle et la plus expresse contre le projet de séparer en Prusse l'Église et l'État. *Nous, catholiques de Prusse, en aucun cas et à aucun prix*, nous ne voulons ni l'admettre ni l'approuver. Car nous n'ignorons pas l'injustice cruelle et impie qui se dissimule sous le nom de *séparation*. Et nous savons quels maux et quels graves dangers elle comporte."

Ces maux et ces dangers exposés et démontrés, les évêques montrent le retour du Kulturkampf.

" Vous devez vous défendre tous ensemble comme un seul homme ", concluent-ils ; " vous ne fléchirez pas. Usez de tous vos droits politiques, hommes et femmes catholiques, jeunes gens et jeunes filles ! Faites tout ce que vous pouvez, par tous les moyens mis à votre disposition pour détourner le malheur. Associations et organisations catholiques, nous donnons l'alarme ! Dans d'imposantes réunions ou dans une modeste et opiniâtre besogne, par la parole, le livre, ou la presse, ou enfin — et ce n'est pas la dernière de vos forces — par une prière incessante, travaillez et priez tous pour le règne de Dieu et de son Église. Protestez et renouvelez vos protestations sous vous lasser contre l'injustice dont on vous menace.

" Ne cessez votre résistance que le jour où l'on cessera de porter la main sur ce que vous avez de plus sacré."

Ce document est signé par le Cardinal archevêque de Cologne et par les treize autres archevêques et évêques de la Prusse.

Cette lettre, pour laquelle le Pape a félicité les évêques signataires, a provoqué la résistance unanime des catholiques aux décrets des autorités de Berlin. Elle a fait céder, au moins momentanément, le gouvernement prussien, qui a suspendu l'application des décrets du 29 novembre.

Il est donc toujours vrai qu'unis les catholiques sont une force qui se fait respecter.

MGR HERSCHER, archevêque de Laodicée, ancien évêque de Langres. *Le cardinal Mercier* (avec un portrait hors texte de Son Éminence le cardinal Mercier). Paris (P. Lethielleux, 10, rue Cassette). Vol. in-8 écu. Prix : 1 franc.

Ces pages que monseigneur Herscher consacre au cardinal Mercier sont parmi les plus belles et les plus émouvantes que le distingué Prélat ait écrites. D'un style magistral, à la façon dont un peintre inspiré esquisserait une fresque héroïque, monseigneur Herscher nous donne de l'admirable Archevêque de Malines le portrait que la guerre a contribué à tracer et que l'histoire conservera pour toujours.

Car au-dessus du théologien, du philosophe et du psychologue rayonne dans ce cardinal Mercier, que nous devons à la grande guerre, l'immortelle figure de l'homme de devoir, soucieux d'accomplir le devoir du moment présent et l'accomplissant, en effet, au péril de sa vie.

A l'heure où le monde entier se reconstruit sur un plan nouveau et que partout et pour tous, surgissent des devoirs imprévus, l'exemple du Cardinal-archevêque de Malines est à méditer et à retenir. Vu sous ce jour, le nouveau livre de monseigneur Herscher ne saurait être trop recommandé.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

COMMUNICATION DU CONSEIL CENTRAL DE LA CROIX NOIRE

Le Conseil central de la Croix-Noire vient d'adresser la communication suivante aux Sociétés de Tempérance du diocèse :

Le Referendum du 10 avril 1919

Le dix avril prochain, la question des licences pour vente de bière et de vin sera soumise, par voie de *referendum*, au vote des électeurs dans toute la province.

La loi de prohibition, passée par la législature provinciale l'an dernier, devait entrer en force cette année. C'était le couronnement normal des luttes incessantes que nous avons livrées depuis dix ans. Cette loi répondait aux vœux populaires, si souvent exprimés au cours des dernières années, et elle nous assurait un peu de sécurité dans les positions conquises.

Or, avant même la mise en vigueur d'une loi si opportune, on veut y faire une brèche considérable en faveur des brasseurs.

Ces Messieurs prétendent que le peuple réclame leur bière, et le Gouvernement, un peu déconcerté par le tapage qu'ils ont fait, veut savoir si tel est bien le sentiment du peuple.

Si le vote est favorable aux brasseurs, notre peuple aura de la bière. Et ce sera la porte ouverte de nouveau à un commerce qui fut chez nous si malfaisant. Sans doute, les municipalités gardent leur droit de dire *non*, et de fermer leurs portes aux brasseurs qui voudraient s'installer chez elles. Mais si, le dix avril, elles gardent le silence, ou disent *oui*, par leurs votes, comment pourront-elles dire *non* à ceux qui, les ayant prises au mot, tenteront de mettre à leur portée un commerce que leurs votes auront déclaré utile et bienfaisant ?

Nous ne songeons pas à organiser une campagne active pour faire pencher du bon côté le referendum. Le temps nous manque, et, d'ailleurs, nous ne croyons pas que cela soit nécessaire. Les bons soldats de la Croix-Noire sont aguerris et connaissent leur devoir. Ils ont assez d'expérience pour flairer les pièges et les éviter. Ils se souviennent aussi des promesses qu'ils ont faites.

A une pareille armée, il suffit de montrer le drapeau et de dire le mot d'ordre. Donc, le dix avril prochain, que tous nos bons soldats soient au poste, qu'ils votent avec une conscience éclairée par les enseignements de la Croix-Noire, et qu'ils donnent aux brasseurs de bière la réponse que ceux-ci n'attendent pas, sans doute, mais qu'ils méritent, et qui fixera une fois pour toutes nos gouvernants sur l'opinion des tempérants de Québec.

En conclusion, et pour tous ceux qui veulent une direction nette et précise, voici celle que donne le Conseil central de la Croix-Noire :

1° Allez voter, afin de ne pas laisser aux brasseurs la gloire trop facile et très dangereuse d'un triomphe sur un terrain où ils n'auraient pas rencontré d'adversaires ;

2° Votez *non*, à la question qui vous est posée, afin de garder intacte une situation que vous avez créée au prix de grands sacrifices ;

3° Ayez l'œil ouvert et surveillez les bureaux de votation, afin que la fraude ne vienne pas infirmer votre vote.

LE CONSEIL CENTRAL DE LA CROIX-NOIRE,

par C.-O. Gagnon, ptre, P.D.,
Président.

J.-M.-Amédée Denault,
Secrétaire.

Québec, le 27 mars 1919.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le
31 décembre 1918 - - - - - \$1,463,440.43

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
31 déc. 1909	45	1,890	5,205	\$ 16,461.94
31 " 1911	224	14,228	30,910	170,670.80
31 " 1913	249	24,492	47,957	423,745.71
31 " 1915	455	32,155	61,468	772,698.99
31 déc. 1918	500	41,259	77,419	1,463,440.43

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous
aurez une idée des sommes énormes dont disposeront
Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer
les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 23, EDIFICE "LA PATRIE";
M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bergerville, Québec.

UN BON CONSEIL

Pour contribuer au succès d'une bonne œuvre, tout en épargnant de l'argent, les Fabriques et les Communautés religieuses ne sauraient mieux faire que d'accorder leur patronage à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Elles trouveront là, en plus d'un vin de messe approuvé par l'autorité diocésaine, des hosties confectionnées avec le plus pur froment.

Grandes, 60c. le cent - Petites, \$1.50 le mille

Ainsi que plantes et fleurs naturelles pour ornementation d'autel et décoration d'église.

Tous y trouveront encore des petits "Manuels du Sacré-Cœur de Jésus", publiés avec l'approbation de Son Eminence le cardinal Bégin, pour la modique somme de :

25c. l'unité — \$2.75 la douz — \$20.00 le cent

Une commande est sollicitée

HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Tel. 2007.

Avenue du Sacré-Cœur

QUÉBEC, P. Q.

AUX HOMMES D'OEUVRES

A VENDRE à des conditions faciles ou à louer une grande propriété à St-Romuald, ancien hôtel BOULÉ, situé sur le bord du fleuve, grande maison contenant quarante chambres, avec fournaise et améliorations modernes, le tout en parfait ordre. Convierait pour hôpital, sanatorium ou juvénat.

S'adresser à

A. CARRIER & FILS

LÉVIS

TANQUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

JOBIN & PAQUET

**FERBLANTIER
- PLOMBIER -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Serrures Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaud, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Noires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

ONDÉE AU CANADA EN 1888

TELEPHONE 7178

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nicleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Doreure, argenture et nicleure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "PUREZA"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

—
PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.
—

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest MONTRÉAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

UNETTES OU LOUPEURS
pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

En vente

L'image du Sacré Cœur de Loublande

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublande.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

Les promesses du Sacré Cœur expliquées, par le R. P. Jos. E. Frecezon. Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET
RESIDENCES



TRAVAIL DU
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-
met aux intéressés
dessins et prix.*



B. LEONARD

53, rue St-Jean
QUÉBEC.

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église Téléphone 5802 QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Ferronneries, Jalousies, Comptoirs, Divisaires, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

LES FOURRURES De Chez

HOLT, RENFREW & Co., Limited

SONT LES MEILLEURES

RUE BUADE * * * * QUÉBEC

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES
A QUÉBEC

RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

Nous donnons des bas prix pour Thés et Cafés achetés par les
communautés religieuses

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.
LIMOILOU, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU
et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et aux SUCCURSALES pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.